



Extrait du Registre Des Délibérations

L'an deux mille vingt-et-un
Le 26 Mai 2021 à 18 heures

Le Conseil Communautaire de Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de Grand Cubzaguais Communauté sous la présidence de Madame Valérie GUINAUDIE, Présidente de séance.

Date de convocation le 17 Mai 2021.

DELEGUES EN EXERCICE : 37
NOMBRE DE PRESENTS : 23
NOMBRE DE VOTANTS : 27

Objet : École de musique – Modifications du Règlement Intérieur (Prêt d'instruments, Accès des usagers adultes)

Présents : 17

BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BOURSEAU Christiane (Virzac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), COURSEAU Michael (Saint André de Cubzac), DARHAN Laurence (Bourg), FUSEAU Michael (Pugnac), GALLIER Patrice (Saint Gervais), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLY Pierre (Bourg), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), POUX Vincent (Saint André de Cubzac), RAMBERT Jacqueline (Saint Gervais), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce), TABONE Alain (Cubzac les Ponts), TELLIER Nicolas (Saint André de Cubzac).

Présents en téléconférence : 6

BAGNAUD Gérard (Cubzac les Ponts), BLANC Jean Franck (Teuillac), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), HERNANDEZ Sandrine (Saint André de Cubzac), JOLLIVET Célia (Peujard), POUCHARD Éric (LANSAC).

Absents excusés ayant donné pouvoir : 4

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac) à BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), CAILLAUD Mathieu (Saint André de Cubzac) à TELLIER Nicolas (Saint André de Cubzac), PEROU Laurence (Saint André de Cubzac) à MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac) à TELLIER Nicolas (Saint André de Cubzac).

Absents excusés : 6

BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), COUPAUD Catherine (Pugnac), FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée), MABILLE Christian (Peujard), MARTIAL Christophe (Val de Virvée).



Absents : 4

BELMONTE Georges (Saint André de Cubzac), BOUCHET Marie Christine (Prignac et Marcamps), GRAVINO Bruno (Saint Trojan), TARIS Roger (Tauriac).

Secrétaires de séance : POUX Vincent

Vu la délibération en date du 27 janvier 2021 approuvant le projet d'établissement de l'école de musique intercommunale,

Considérant que les cours de formation musicale de deuxième cycle ne sont désormais plus obligatoires,

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour le siège et l'appellation de Grand Cubzaguais Communauté de Communes,

Considérant que la prise en charge financière par les familles des instruments qui leur sont prêtés par l'école de musique intercommunale fait partie des éléments évoqués dans le projet d'établissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- D'approuver la modification du règlement intérieur de l'école de musique intercommunale ci-annexé,
- De mettre en œuvre ce document ainsi modifié à la rentrée de septembre 2021,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents correspondants.

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Publiée le :

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac,
Le 27 Mai 2021.

La Présidente

Valérie GUINAUDIE



Devis Provisoire

29 janvier 2021

Envoyé en préfecture le 31/05/2021

Reçu en préfecture le 31/05/2021

Affiché le

ID : 033-243301223-20210526-2021_71-DE



Émetteur

Société : **GB Lutherie**
Votre contact : Gilles Braem
Adresse : 121 rue du Palais Gallien
9 Quai Sainte Croix
33000 Bordeaux
Pays : France
Numéro d'entreprise : 37782143400026
Code d'activité : 322OZ
Numéro de TVA : FR11377821434
Numéro de téléphone : 05 56 52 08 40
05 56 94 69 01
Adresse email : gblutherie@aol.com
Site internet : www.gilles-braem-luthier-bordeaux.fr

Destinataire

Société : **ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE
DU CUBZAGAIS**
Adresse : 44 rue Dantagnan,
BP 59
33240 SAINT ANDRE DE CUBZAC
Numéro de téléphone : 05 57 43 05 03

Devis de révision annuelle qui devra au préalable pour être définitif et applicable, faire l'objet d'un état des lieux précis par nos services , cela pourra se faire au sein de votre école.

(si vous acceptez notre proposition , cette visite d'inspection sera gratuite)

Tous les instruments seront analysés et les travaux de départ feront l'objet d'un devis de mise à niveau.

Détail

Type	Description	Prix unitaire HT	Quantité	TVA	Total HT
Service	Révision annuelle et à l'unité d'un violon ou alto au prix TTC de 80 euros soit : détail des prestations: Nettoyage Petits recollages divers hors dégâts dus à des accidents (fractures etc ...) Graissage des chevilles Changement des cordes qui le nécessitent Vérification de la mèche et remplacement si nécessaire Réglage d'ame Petits raccords de vernis Révision générale	66,667 €	1	20%	66,67 €
Service	Révision annuelle et à l'unité d'un violoncelle au prix TTC de 100 euros soit : Détail des prestations : Nettoyage Petits recollages divers hors dégâts dus à des accidents (fractures etc ...) Graissage des chevilles Changement des cordes qui le nécessitent Vérification de la mèche et remplacement si nécessaire	83,333 €	1	20%	83,33 €

Envoyé en préfecture le 31/05/2021

Reçu en préfecture le 31/05/2021

Affiché le

ID : 033-243301223-20210526-2021_71-DE

Type	Description	Prix unitaire HT	Quantité	TVA
	Réglage d'ame			
	Petits raccords de vernis			
	Révision générale			

Total HT 150,00 €
TVA (20%) 30,00 €
Total TTC 180,00 €

Conditions

Conditions de règlement : 30 jours

Mode de règlement : Virement bancaire

Validité du devis : 60 jours

Notes :

Nous nous tenons à votre disposition pour de plus amples renseignements

Cordialement

Gilles BRAEM

SARL ATELIER AVEL

1 rue André Mureine
33130 BEGLES
Tél : 09 87 77 82 86
Email : atelier.avel33@gmail.com

Envoyé en préfecture le 31/05/2021

Reçu en préfecture le 31/05/2021

Affiché le

ID : 033-243301223-20210526-2021_71-DE



Devis		Numéro DE00000297
Date : 28/01/2021		
Code client	Date de validité	Mode de règlement
CL00596	27/02/2021	Virement Bancaire
N° de TVA Intracom :		

GRAND CUBZAGUAIS COMMUNAUTE DE
COMMUNES
44 Rue Dantagnan
BP 59
33240 ST ANDRE DE CUBZAC

Code	Description	Qté	P.U. TTC	Montant TTC
AR00407	Instrument : Flûtes traversière Marque : Modèle : Numéro de série : REVISION FLUTE D'ETUDE/SEMI-PROFESSIONNELLE - PREMIERE ANNEE <ul style="list-style-type: none">- Démontage complet de l'instrument- Nettoyage complet : corps, mécanique et clétage- Remontage de l'instrument- Huilage de la mécanique- Contrôle et rectification du bouchage- Réglage de l'instrument- Essai de l'instrument	1,00	80,00	80,00
AR00434	Instrument : Flûtes traversière Marque : Modèle : Numéro de série : CONTROLE REGLAGE - DEUXIEME ANNEE <ul style="list-style-type: none">- Huilage de la mécanique- Contrôle et rectification du bouchage des tampons- Réglage complet de l'instrument	1,00	30,00	30,00
AR00412	Instrument : Clarinettes Sib et Ut Marque : Modèle : Numéro de série : REVISION CLARINETTE UT/Sib/LA/Mib CLETAGE ARGENTE - PREMIERE ANNEE <ul style="list-style-type: none">- Démontage complet de l'instrument- Nettoyage complet : corps, mécanique et clétage- Remontage de l'instrument- Huilage de la mécanique- Contrôle et rectification bouchage- Réglage de l'instrument- Essai de l'instrument	1,00	90,00	90,00
AR00434	Instrument : Clarinettes Sib et Ut Marque : Modèle : Numéro de série :	1,00	30,00	30,00

Code	Description	Qté	P.U. TTC	Montant TTC
AR00404	<p>CONTROLE REGLAGE - DEUXIEME ANNEE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Huilage de la mécanique - Contrôle et rectification du bouchage des tampons - Réglage complet de l'instrument <p>Instrument : Saxophones alto et soprano Marque : Modèle : Numéro de série :</p> <p>REVISION SAXOPHONE ALTO ET SOPRANO - PREMIERE ANNEE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Démontage complet de l'instrument - Nettoyage complet : corps, mécanique et clétage - Remontage de l'instrument - Huilage de la mécanique - Contrôle et rectification du bouchage - Réglage de l'instrument - Essai de l'instrument 	1,00	110,00	110,00
AR00403	<p>Instrument : Saxophones ténor Marque : Modèle : Numéro de série :</p> <p>REVISION SAXOPHONE TENOR - PREMIERE ANNEE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Démontage complet de l'instrument - Nettoyage complet : corps, mécanique et clétage - Remontage de l'instrument - Huilage de la mécanique - Contrôle et rectification du bouchage - Réglage de l'instrument - Essai de l'instrument 	1,00	140,00	140,00
AR00434	<p>Instrument : Saxophones alto soprano et ténor Marque : Modèle : Numéro de série :</p> <p>CONTROLE REGLAGE - DEUXIEME ANNEE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Huilage de la mécanique - Contrôle et rectification du bouchage des tampons - Réglage complet de l'instrument 	1,00	50,00	50,00
AR00419	<p>Instrument : Trompettes-Bugles-Cornets-Altos Mib vernis Marque : Modèle : Numéro de série :</p> <p>REVISION TROMPETTE/CORNET/BUGLE/ALTO Mib - PREMIERE ANNEE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Démontage complet de l'instrument - Détartrage et nettoyage complet de l'instrument: corps, coulisses, pistonage, barillets, ... - Avivage des allonges - Remplacement des lièges de purge - Remontage de l'instrument - Huilage et graissage complet - Essai de l'instrument 	1,00	70,00	70,00
AR00420	<p>Instrument : Trompettes-Bugles-Cornets-Alto Mib Argentés Marque : Modèle : Numéro de série :</p> <p>REVISION TROMPETTE/CORNET/BUGLE/ALTO Mib ARGENTE - PREMIERE</p>	1,00	110,00	110,00

Code	Description	Qte	P.U. TTC	Montant TTC
	ANNEE			
	<ul style="list-style-type: none"> - Démontage complet de l'instrument - Détartrage et nettoyage complet de l'instrument: corps, coulisses, pistonnage, barillets, ... - Avivage des allonges - Remplacement des lièges de purge - Remontage de l'instrument - Huilage et graissage complet - Essai de l'instrument 			
AR00434	Instrument : Trompettes-Bugles-Cornets-Altos Mib Vernis/Argentés Marque : Modèle : Numéro de série :	1,00	30,00	30,00
	CONTROLE REGLAGE CUIVRES - DEUXIEME ANNEE			
	<ul style="list-style-type: none"> - Dégraissage des coulisses et du pistonnage - Contrôle du parallélisme des coulisses - Remplacement des lièges de purge - Huilage et graissage complet de l'instrument 			
AR00421	Instrument : Cors d'harmonie simples Marque : Modèle : Numéro de série :	1,00	90,00	90,00
	REVISION COR D'HARMONIE SIMPLE - PREMIERE ANNEE			
	<ul style="list-style-type: none"> - Démontage complet de l'instrument - Détartrage et nettoyage complet de l'instrument: corps, coulisses, pistonnage, barillets, ... - Avivage des allonges - Remplacement des lièges de purge - Remontage de l'instrument - Huilage et graissage complet - Essai de l'instrument 			
AR01075	Instrument : Cors d'harmonie simples Marque : Modèle : Numéro de série :	1,00	40,00	40,00
	CONTROLE REGLAGE CUIVRES - DEUXIEME ANNEE			
	<ul style="list-style-type: none"> - Dégraissage des coulisses et des barillets - Contrôle du parallélisme des coulisses - Remplacement des lièges de purge - Huilage et graissage complet de l'instrument 			
AR00857	Instrument : Cors d'harmonie doubles Marque : Modèle : Numéro de série :	1,00	120,00	120,00
	REVISION COR D'HARMONIE DOUBLE - PREMIERE ANNEE			
	<ul style="list-style-type: none"> - Démontage complet de l'instrument - Détartrage et nettoyage complet de l'instrument: corps, coulisses, pistonnage, barillets, ... - Avivage des allonges - Remplacement des lièges de purge - Remontage de l'instrument - Huilage et graissage complet - Essai de l'instrument 			
AR01075	Instrument : Cors d'harmonie doubles Marque : Modèle :	1,00	50,00	50,00

Code	Description	Quantité	P.U. TTC	Montant TTC
AR00423	Numéro de série : CONTROLE REGLAGE CUIVRES - DEUXIEME ANNEE - Dégraissage des coulisses et des barillets - Contrôle du parallélisme des coulisses - Remplacement des lièges de purge - Huilage et graissage complet de l'instrument	1,00	50,00	50,00
AR01075	Instrument : Trombones simples Marque : Modèle : Numéro de série : REVISION TROMBONE TENOR - PREMIERE ANNEE - Démontage complet de l'instrument - Détartrage et nettoyage complet de l'instrument: corps, coulisses, pistonage, barillets, ... - Avivage des allonges - Remplacement des lièges de purge - Remontage de l'instrument - Huilage et graissage complet - Essai de l'instrument	1,00	25,00	25,00
AR00853	Instrument : Trombones simples Marque : Modèle : Numéro de série : CONTROLE REGLAGE CUIVRES - DEUXIEME ANNEE - Dégraissage des coulisses - Contrôle du parallélisme des coulisses - Remplacement des lièges de purge - Huilage et graissage complet de l'instrument	1,00	90,00	90,00
AR01075	Instrument : Trombones complets Marque: Modèle Numéro de série: REVISION TROMBONE TENOR COMPLET - PREMIERE ANNEE - Démontage complet de l'instrument - Détartrage et nettoyage complet de l'instrument: corps, coulisses, pistonage, barillets, ... - Avivage des allonges - Remplacement des lièges de purge - Remontage de l'instrument - Huilage et graissage complet - Essai de l'instrument	1,00	40,00	40,00
AR00850	Instrument : Saxhorns baryton Marque : Modèle :	1,00	90,00	90,00

Code	Description	Qté	P.U. TTC	Montant TTC
AR00354	Numéro de série : REVISION SAXHORN BARYTON - PREMIERE ANNEE <ul style="list-style-type: none"> - Démontage complet de l'instrument - Détartrage et nettoyage complet de l'instrument: corps, coulisses, pistonnage, barilletts, ... - Avivage des allonges - Remplacement des lièges de purge - Remontage de l'instrument - Huilage et graissage complet - Essai de l'instrument Instrument : Euphoniums Marque : Modèle : Numéro de série : REVISION EUPHONIUM/SAXHORN BASSE - PREMIERE ANNEE <ul style="list-style-type: none"> - Démontage complet de l'instrument - Détartrage et nettoyage complet de l'instrument: corps, coulisses, pistonnage, barilletts, ... - Avivage des allonges - Remplacement des lièges de purge - Remontage de l'instrument - Huilage et graissage complet - Essai de l'instrument 	1,00	100,00	100,00
AR01075	Instrument : Saxhorns-Euphoniums Marque : Modèle : Numéro de série : CONTROLE REGLAGE CUIVRES - DEUXIEME ANNEE <ul style="list-style-type: none"> - Dégraissage des coulisses et du pistonnage - Contrôle du parallélisme des coulisses - Remplacement des lièges de purge - Huilage et graissage complet de l'instrument 	1,00	40,00	40,00

Devis gratuit. Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix.

Taux	Base HT	Montant TVA
20,00	1 229,17	245,83

Total HT	1 229,17
Total TTC	1 475,00
Net à payer	1 475,00 €

Pour le client (signature précédée de la mention : Lu et approuvé, bon pour accord)



Règlement Intérieur de l'Ecole de Musique Intercommunale du Grand Cubzaguais

Rue Robillard
33240 St André de Cubzac
Tél. : 05.57.43.05.03

Mail : emi@grand-cubzaguais.fr

1 - MISSIONS

L'école de Musique Intercommunale est chargée des missions suivantes :

1-1. Missions pédagogiques :

- Assurer un cursus traditionnel complet de trois cycles pour les classes instrumentales et un cursus de deux cycles pour la formation musicale, dont seul le premier cycle est obligatoire
- Promouvoir la pratique pour amateurs et les disciplines collectives

1-2. Missions culturelles :

- Développer le partenariat culturel avec des organismes publics ou privés, faire vivre le patrimoine
- Contribuer aux actions de sensibilisation, de formation et à l'élargissement des publics,
- Elargir le rayonnement culturel de la Communauté de Commune du Grand Cubzaguais ou des communes de GCCC G3C.

2 - MODALITES ADMINISTRATIVES

L'E. M. I. est un service de GCCC G3C dont le siège est situé :

~~44 Rue Dantagnan,~~ ZAC Parc d'Aquitaine, 365 avenue Boucicaud, BP 59 - 33240 ST ANDRE DE CUBZAC - 05 57 43 96 37

2-1. Documents à fournir pour l'inscription:

- Fiche de renseignements complétée,
- Un justificatif de domicile

- Fiche droit à l'image
- Attestation Quotient Familial-CAF

- Paiement du 1^{er} mois de l'année scolaire : si la démission intervient en septembre, un remboursement sera possible uniquement en cas de maladie ou déménagement, sur justificatif.

Tous les élèves sont tenus de s'inscrire ou de se réinscrire pour chaque nouvelle année scolaire.

Les inscriptions sont reçues à l'Ecole de Musique et valent engagement pour la totalité de l'année scolaire en cours. Elles peuvent être faites par mail, par courrier ou par le biais de l'extranet de l'école de musique. Les dates d'inscriptions seront communiquées par voie d'affichage, par la presse et sur le site internet de GCCC.

Les élèves sont informés par mail début septembre des dates de mise en place de l'emploi du temps et de la date de reprise des cours.

En cas d'effectifs trop importants, les élèves sont inscrits, à leur demande, sur une liste d'attente.

La période de scolarité de l'Ecole de Musique Intercommunale débute la 3^e semaine de septembre et se termine au début des vacances scolaires estivales.

Elle suit donc le calendrier des vacances scolaires du second degré.

2-2. Public :

L'EMI accueille les habitants des communes adhérentes à GCCC G3C répartis en deux catégories :

- de 5 à 25 ans
- au-dessus de 25 ans, les adultes selon un tarif spécifique seront admis sous réserves de places disponibles et après enregistrement des inscriptions des 5/25 ans

La réinscription pour l'année suivante ne sera pas automatique et sera étudiée à nouveau en fonction des disponibilités.

Les demandes d'élèves extérieurs à GCCC G3C seront étudiées au cas par cas en fonction des places disponibles,

Les enfants ayant débuté leur cursus scolaire musical à l'EMI peuvent éventuellement le poursuivre en cas de déménagement de la famille.

2-3. Tarifs-règlement :

Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil Communautaire.

La participation financière est payée en début d'année, pour la totalité de l'année scolaire.

Le versement de la participation financière est à adresser à GCCC G3C.

Dans le cas où le versement de la participation financière des familles ne serait pas régulièrement acquitté au 31 décembre de l'année en cours, il ne serait alors plus possible d'accueillir l'élève au sein de l'établissement.

Tout élève ne désirant plus poursuivre son cursus est tenu de le signaler par écrit à la direction de l'école de musique. Pour toute démission intervenant avant le 31 décembre de l'année scolaire en cours, un remboursement de 50% de la participation financière sera effectué. Pour toute démission intervenant après le 1^{er} janvier de l'année scolaire en cours, aucun remboursement de la participation financière ne pourra être réclamé.

Les absences de longue durée (supérieures à 4 semaines réserve d'un justificatif) seront étudiées par G3C, un avoir au prorata des absences pourra être accordé à la famille.

Les inscriptions en cours d'année seront facturées au prorata des cours dispensés.

Dans le cas où l'attestation de Quotient Familial n'est pas fournie, la famille devra régler la cotisation maximale.

2-4. Modalités de règlement

G3C envoie en début d'année scolaire un avis de paiement aux usagers de l'Ecole de Musique Intercommunale, la cotisation annuelle pourra être réglée en 3 fois.

Le règlement s'effectue : au siège de G3C en se déplaçant durant les heures d'ouverture, au secrétariat de l'EMI ou par courrier. Règlement par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public, en espèces (moins de 300€) ou par paiement en ligne sur l'extranet de l'école de musique.

3 – Coursus d'études

3-1. Formation musicale, cours obligatoire

Découverte	Eveil 1 Grande section maternelle
	Eveil 2 Cours préparatoire
Premier Cycle à partir du CE1 Entre 4 et 5 ans Cours obligatoire	1C1 cycle 1, 1ère année 1C2 cycle 1, 2ème année 1C3 cycle 1, 3ème année 1C4 cycle 1, 4ème année
Deuxième Cycle Actuellement 3 ans (passage prévisionnel à 4 ans en 2021-2022) Cours thématiques (seront dispensés si le nombre d'inscrits est suffisant)	2C1 cycle 2, 1ère année 2C2 cycle 2, 2ème année 2C3 cycle 2, 3ème année Cours d'écriture et de repiquage (logiciel Musescape) Cours de déchiffrage (logiciel Sight-o)

La durée des cours varie selon le niveau et l'effectif, de 45' à 1h30

3-2. Pratique instrumentale

A - Instruments enseignés

Batterie (à partir du CE2), Clarinette, Cor, Cornet, Flûte, Guitare classique, Guitare électrique (à partir de la classe de 5è), Mandoline, Percussions, Piano, Saxophone, Trompette, Trombone, Tuba, Violon, Violoncelle.

B - Parcours traditionnel

A partir du CE1, les enfants sont orientés en classes instrumentales en fonction des possibilités d'accueil des classes.

Les cours d'instruments sont dispensés de manière hebdomadaire engageant l'élève à suivre les programmes et à se présenter aux évaluations et examens.

Les horaires des cours d'instruments sont choisis en début d'année.

Premier Cycle Entre 3 et 5 ans	1C1 cycle 1 1ère année 1C2 cycle 1 2ème année 1C3 cycle 1 3ème année 1C4 cycle 1 4ème année FC1 Fin de cycle 1
Deuxième cycle Entre 3 et 5 ans	2C1 cycle 2 1ère année 2C2 cycle 2 2ème année 2C3 cycle 2 3ème année FC2 Fin de cycle 2
Troisième cycle Entre 3 et 5 ans	3C1 3C2 3C3 3C4 FC3

C - Parcours adolescent (élèves débutant à partir de la 5è)

L'inscription en classe de formation musicale est obligatoire pour une année spécifique « ado » afin d'apprendre les bases de la formation musicale n'est pas obligatoire. Les cours d'instrument sont dispensés en cours individuel.

3-3. Pratiques Collectives

Les pratiques collectives font partie intégrante des parcours « traditionnel » et « adolescent », elles seront proposées à l'élève en fonction de la nature de son instrument.

Elles peuvent aussi être ouvertes aux jeunes et adultes, extérieurs à l'EMI, moyennant une participation financière correspondant au tarif « pratique collective ».

A- Pratiques collectives enseignées

Ensembles guitares et mandolines junior et adulte, Harmonie Junior, Ensemble de Percussions, Ensemble de Cuivres, Ensemble à Cordes, Ateliers Musiques Actuelles, Musique Assistée par Ordinateur, Atelier chant, Atelier rythmique, Musique de chambre, Orchestre d'harmonie de St André de Cubzac pour les élèves de 2d Cycle (dans le cadre du partenariat entre la G3C et l'association de l'harmonie de Saint-André-de-Cubzac)

B- Modalités de participation

Des participations à des manifestations diverses seront proposées aux élèves, ceux-ci seront régulièrement informés des concerts et auditions programmés dans le cadre des activités culturelles de-GCCC **G3C**.

4 - Fédération Nationale

L'école de musique est affiliée à une Fédération Nationale qui a pour but de grouper les écoles intéressées par son action.

L'action de cette fédération consiste à organiser des examens centralisés, à avoir une réflexion pédagogique commune entre directeurs et professeurs des écoles adhérentes, à proposer des programmes communs d'examens de formation musicale et instrumentale et des actions culturelles.

5 - Assiduité

Tout élève doit assister régulièrement aux cours des classes dans lesquelles il est inscrit ; ses absences doivent être signalées dans la mesure du possible à l'avance.

Trois absences non excusées donnent lieu à un avis adressé à la famille.

Les absences trop fréquentes nuisent à la qualité de la formation, et sauf cas exceptionnels, les cours ne seront pas remplacés.

6 - Absence des professeurs

En cas d'absence d'un professeur, le cours sera rattrapé, sauf arrêt maladie ou autorisation exceptionnelle d'absence (événement familial, formation). Les parents seront prévenus par voie d'affichage, mail et/ou téléphone. Quand l'absence d'un professeur excède 2 semaines consécutives, un remboursement est accordé aux familles au prorata des cours manqués.

7- Matériel pédagogique

Le matériel scolaire est à la charge des familles.

Afin d'aider les familles, la GCCC est dotée d'un parc instrumental de prêt qu'elle met à la disposition des élèves en première année de pratique instrumentale, moyennant une participation annuelle de 35 euros.

Ce service est rendu sous réserve de la disponibilité du matériel.

Un contrat de prêt d'instrument devra être rempli par l'emprunteur qui devra fournir une attestation d'assurance couvrant les dommages éventuels subis sur l'instrument prêté.

Les frais d'entretien annuel des instruments à vent et à cordes frottées seront pris en charge par les familles. Afin de bénéficier des meilleurs tarifs, ces entretiens devront être faits chez GB Lutherie pour les instruments à cordes frottées et chez l'Atelier Avel pour les instruments à vent.

Pour les instruments à cordes pincées, un nouveau jeu de cordes devra être acheté en fin d'année scolaire et remis en même temps que l'instrument.

8 – Respect-Sécurité

La directrice de l'établissement est responsable avec l'équipe des professeurs de l'application du présent règlement et de la discipline dans les locaux de l'école.

Tout élève est tenu de respecter les lieux et le matériel qui sont mis à sa disposition.

Toute dégradation commise envers les installations et mobiliers sera à la charge de son auteur ou de son représentant légal.

Les élèves sont sous la responsabilité des professeurs uniquement pendant le temps du cours et à l'intérieur des locaux de l'école de musique.

Il est recommandé aux parents de s'assurer que le cours à bien lieu avant de confier leur enfant. Les parents doivent par ailleurs venir chercher leur enfant dès la fin du cours.

L'EMI n'est plus responsable des élèves dès leur sortie des locaux.

Pour les élèves mineurs, ils doivent être accompagnés jusqu'au local (au début et à la fin des cours), par un des parents ou toute personne autorisée par écrit, par ce dernier.

Une autorisation parentale (Cf fiche de renseignements) est obligatoire, pour qu'un élève mineur puisse quitter les locaux seuls.

8 - Informations

Un affichage dans le hall des écoles informe les élèves et usagers des activités musicales, auditions, concerts ou animations organisés par l'école de musique et GCCC G3C en général.

D'autre part, les parents sont informés par mail de toute participation des enfants ou usagers à un projet musical précis.

Délibéré en Conseil Communautaire le.....

La Présidente de G3C GCCC